

## RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION ARTISTE MUSICIEN DES MUSIQUES ACTUELLES

Bloc de compétences	Activités	Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC 1 - Élaborer son projet professionnel d'artiste musicien des musiques actuelles</b>	Jouer d'un ou de plusieurs instruments et veiller à prévenir les risques relatifs à son activité musicale	C1. Mobiliser ses compétences techniques instrumentales et/ou vocales et ses connaissances théoriques et culturelles du champ des musiques actuelles pour jouer d'un ou de plusieurs instruments de façon adaptée à son projet professionnel d'artiste musicien	Les compétences du candidat sont évaluées par 4 épreuves individuelles, dont les modalités diffèrent selon l'option choisie.  Tous les candidats sont évalués par : - Une épreuve individuelle instrumentale ou vocale, - Une épreuve d'analyse et de contextualisation d'une œuvre musicale écoutée , - La rédaction et la soutenance d'un mémoire de présentation du projet professionnel, incluant les éléments spécifiques au bloc 1 et à l'option choisie parmi les blocs 2 à 4.	Cr1. La justesse, le rythme sont maîtrisés lors de l'exécution de l'œuvre. Cr2. L'exécution de l'œuvre est réalisée avec fluidité et musicalité. Cr3. Les caractéristiques principales et fondamentales de l'œuvre musicale (codes culturels, esthétiques, théorie musicale, harmonie, rythme, son) sont identifiées, analysées et contextualisées.
		C2. Prévenir les risques auditifs et musculosquelettiques liés à sa pratique instrumentale et/ou vocale pour assurer son intégrité physique sur le long terme, en appliquant ses connaissances en gestion sonore et en physiologie, anatomie et posture à sa pratique		Cr4. L'instrument et/ou la voix sont utilisés de manière à conserver une posture et des gestes qui n'entravent pas la pratique. Cr5. L'instrument et/ou la voix sont utilisés de manière à prévenir les risques musculo-squelettiques. Cr6. Le volume sonore est réglé selon la réglementation en vigueur et de façon à prévenir d'éventuels larsens et tout risque auditif.
	Définir son projet professionnel d'artiste musicien et communiquer sur celui-ci auprès des différents interlocuteurs concernés	C3. Définir son positionnement artistique et technique pour élaborer son projet professionnel d'artiste musicien en cohérence avec le contexte d'exercice visé		Cr7. Le projet professionnel respecte la réglementation d'activité de la filière des musiques actuelles. Cr8. Le projet est réaliste au regard de la technicité instrumentale et/ou vocale et de l'esthétique visée. Cr9. Le projet est cohérent au regard des différents publics visés (producteur, diffuseur, auditeur, etc.) et du fonctionnement de la filière.
		C4. Organiser un réseau professionnel afin de s'insérer et maintenir son activité professionnelle d'artiste musicien en mobilisant ses connaissances de l'environnement professionnel et réglementaire des musiques actuelles		Cr10. Le plan de développement contient une liste d'actions à court, moyen et long termes en cohérence avec la dimension du projet professionnel. Cr11. La typologie des contacts listés dans le plan de développement répond aux objectifs du projet professionnel.

Bloc de compétences	Activités	Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC 1 - Élaborer son projet professionnel d'artiste musicien des musiques actuelles (suite)</b>	Produire les éléments artistiques et techniques afin de mettre en œuvre et promouvoir son projet d'artiste musicien	C5. Utiliser les outils et les modes de diffusion adaptés à son projet professionnel d'artiste musicien pour le promouvoir à l'écrit, à l'oral et via les supports numériques auprès des professionnels et des publics visés		Cr12. Le dossier de présentation comprend une note d'intention, les biographies des participants et au moins un visuel. Cr13. La présence du projet sur Internet (site, réseaux sociaux) est constatée et actualisée en regard du projet professionnel. Cr14. La présentation orale du projet est argumentée et cohérente avec l'ensemble des éléments du dossier.
		C6. Utiliser les outils de musique assistée par ordinateur (MAO) adaptés à son projet professionnel pour produire les éléments artistiques et/ou techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet		Cr15. Les supports artistiques et/ou techniques (fiche technique, partition, démo, support pédagogique) ont été réalisés avec les outils de MAO adéquats. Cr16. Les supports artistiques et/ou techniques produits correspondent aux besoins du projet professionnel. Cr17. Les supports artistiques et/ou techniques sont exploitables par les destinataires des supports.

Bloc de compétences	Activités	Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC 2 - Créer une œuvre de musiques actuelles</b>	Écrire et/ou composer un texte et/ou une musique original/e	C7. Mobiliser son imaginaire pour créer un texte et/ou une musique original/e	Les candidats choisissant l'option « Créer une œuvre de musiques actuelles » sont également évalués par : - Une épreuve de composition à partir d'un cahier des charges.	Cr18. La création proposée est originale, elle ne copie pas une œuvre déjà existante.
		C8. Utiliser ses connaissances théoriques et techniques de l'écriture et/ou de la composition pour créer un texte et/ou une musique original/e		Cr19. La création respecte le langage et les codes de l'écriture et/ou de la composition des musiques actuelles.
	Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande de création pour pouvoir y répondre et la mettre en œuvre	C9. Analyser la demande d'un commanditaire et le contexte artistique dans lequel elle s'inscrit pour réaliser son travail de création d'une œuvre de façon pertinente au regard de la commande		Cr20. La création tient compte du cahier des charges du commanditaire.
		C10. Communiquer avec le commanditaire et/ou l'artiste interprète à qui l'œuvre est destinée, pour contribuer à la préparation de son interprétation en utilisant les supports écrits ou audio adaptés		Cr21. Tous les supports nécessaires à l'interprétation de la création sont réalisés. Cr22. Les supports comprennent les indications nécessaires à l'interprétation de la création ou à sa mise en œuvre par le commanditaire."

Bloc de compétences	Activités	Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC 3 - Interpréter une œuvre de musiques actuelles</b>	Préparer son interprétation d'une œuvre de musiques actuelles avec les différentes parties prenantes du spectacle	C11. Communiquer à l'écrit et à l'oral les indications nécessaires à l'interprétation de l'œuvre par l'équipe artistique, en utilisant les supports (écrits ou audio) et le lexique (langage, signes, codes) des musiques actuelles, pour la mise en œuvre de la répétition et/ou du spectacle	Les candidats choisissant l'option « Interpréter une œuvre de musiques actuelles » sont également évalués par : - Une mise en situation professionnelle de jeu sur scène	Cr23. Les indications artistiques nécessaires à l'interprétation de l'œuvre sont communiquées par l'utilisation de supports adéquats et respectant les codes utilisés dans les musiques actuelles. Cr24. Les indications artistiques nécessaires à l'interprétation de l'œuvre sont clairement exprimées à l'oral par l'utilisation du lexique adapté.
		C12. Communiquer à l'écrit et à l'oral les indications nécessaires au travail de l'équipe technique, en utilisant les supports et le lexique adaptés, pour la mise en œuvre de la répétition et/ou du spectacle (fiche technique, réglages son et/ou lumière, etc.)		Cr25. Les besoins en matériel, réglages son et lumières sont communiqués par la transmission d'une fiche technique. Cr26. Les indications techniques nécessaires à la mise en œuvre de la répétition/du spectacle sont clairement exprimées à l'oral par l'utilisation du lexique adapté.
	Interpréter une œuvre de musiques actuelles dans le cadre du spectacle vivant	C13. Régler son propre matériel d'amplification et de traitement du son pour contribuer à l'équilibre sonore des instruments en utilisant ses connaissances du matériel et ses capacités d'écoute		Cr27. La balance est équilibrée et tient compte des conditions acoustiques du lieu.
		C14. Utiliser sa technique instrumentale et/ou vocale et les supports nécessaires pour interpréter une œuvre musicale de façon personnelle et originale en tenant compte du contexte artistique et technique du spectacle		Cr28. L'interprétation est en adéquation avec l'esthétique musicale du projet. Cr29. L'interprétation est en adéquation avec le lieu et le contexte du spectacle. Cr30. L'interprétation tient compte de l'espace scénique et des publics du spectacle.

Bloc de compétences	Activités	Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC 4 - Préparer et animer une intervention pédagogique et de médiation dans les musiques actuelles</b>	Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande d'animation et/ou de médiation pour pouvoir y répondre et la mettre en œuvre	C15. Répondre aux objectifs et aux besoins formulés par le commanditaire en tenant compte du contexte et des publics visés par l'intervention	Les candidats choisissant l'option « Préparer et animer une intervention pédagogique et de médiation dans les musiques actuelles » sont également évalués par : - Un stage professionnel suivi de la rédaction d'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (incluant un scénario pédagogique et une analyse de pratique).	Cr31. Le scénario pédagogique répond au cahier des charges. Cr32. Le scénario pédagogique tient compte du contexte et des publics visés par l'intervention.
		C16. Élaborer le scénario pédagogique en mobilisant les techniques, les outils et les ressources de l'animation et de la médiation artistique		Cr33. Le scénario pédagogique comprend différentes méthodes et techniques pédagogiques. Cr34. La progression pédagogique de la séance d'animation et de médiation est cohérente avec les objectifs visés.
	Animer et évaluer une intervention pédagogique et de médiation	C17. Animer une intervention pédagogique et de médiation en appliquant le scénario pédagogique préalablement défini		Cr35. Les outils et méthodes sont utilisés conformément au scénario pédagogique défini. Cr36. Le déroulé et le contenu du scénario pédagogique sont respectés.
		C18. Adapter son intervention pédagogique en situation professionnelle en mobilisant ses ressources théoriques et techniques de l'animation et de la médiation artistique		Cr37. Les spécificités ou difficultés du public visé sont, le cas échéant, identifiées et prises en compte dans un objectif de remédiation en cours de séance.
		C19. Procéder à l'analyse de sa pratique professionnelle pour adapter et améliorer ses interventions et ses méthodes de façon continue		Cr38. L'analyse de pratique de la séance animée est formalisée et comprend un SCAR (si c'était à refaire).

**La certification s'obtient par la validation du bloc 1 et d'au moins l'un des trois autres blocs.**